

CR CM du 20 mai 2021

Ouverture de séance 18h30, à huis clos, tout le conseil est présent, Françoise Trescol secrétaire de séance.

1/ Révision des loyers au 1^{er} juillet 2021.

Comme le précise la loi, les loyers peuvent être augmentés au 1^{er} juillet, selon le taux donné par l'Insee, selon les baux en cours 2 taux sont proposés allant de 0.66% à 1.47%, sur proposition du maire, les 3 loyers seront augmentés du minimum soit 0.66%. Unanimité.

2/ Transfert de la compétence éclairage public au SDE07

Jusqu'à présent la commune n'avait aucun éclairage public, avec l'aménagement de la place et la mise en place d'un éclairage public solaire, Mme le maire explique que déléguer la compétence au SDE07 permettra d'obtenir des subventions. La signature de la convention avec le SDE07 est pour une durée minimale de 6 ans durant lesquelles le SDE07 assurera la gestion et l'entretien des installations. Peut-être à l'avenir interroger les habitants du village et de Roumezoux pour savoir s'ils souhaitent avoir un éclairage. Adoption du transfert et signature de la convention à l'unanimité.

3/ Aide financière du département de l'Ardèche pour les travaux de déneigement de l'hiver 2020/2021.

La commune rentre dans le dispositif d'aide (moins de 5.000 habitants et zone de montagne) pour les frais engagés cet hiver la commune demande donc l'aide maximale du département. Pour rappel nous avons fait rentrer du sel de déneigement qui est à la disposition des habitants qui peuvent en demander en mairie aux heures d'ouverture en saison hivernale, Unanimité

4/ Groupement de commande pour les travaux de voirie.

Le groupement de commande constitué en 2016 est arrivé à échéance, dans l'attente d'une proposition éventuelle de la CAPCA, nous ne pouvons rester seul pour la négociation des tarifs. Après concertation 5 communes ont émis le souhait de renouveler le groupement de commande, St Jean Chambre, St Apollinaire de Rias, Gilhac et Bruzac, Vernoux-en-Vivarais et St Julien le Roux. La commune de Vernoux-en-Vivarais en sera coordonnateur chaque membre sera autonome pour signer des marchés à hauteur de ses besoins. Création du groupement de commande et convention (1 an renouvelable 3 fois) Unanimité.

5/ Avis sur le pacte de Gouvernance

Mme le maire explique que lors du conseil d'agglomération du 27 juillet 2020, il a été décidé de bâtir un pacte de gouvernance afin de faciliter le dialogue, la coordination, et l'association entre l'intercommunalité et les communes membres. Des réunions de travail ont eu lieu donnant naissance par exemple à la conférence des maires qui se tient deux fois par an, après délibéré le conseil émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance, unanimité.

6/ Organisation des élections de juin 2021

Vu le contexte sanitaire, Mme le maire explique qu'elle a demandé à la commune de Vernoux-en-Vivarais de nous prêter ou louer et installer un barnum pour pouvoir tenir les bureaux de vote en extérieur car la salle de la mairie est trop petite pour respecter les distances. Cette disposition est possible au regard des arrêtés préfectoraux, un premier tour de table permet de faire une proposition pour les créneaux horaires et désignation des assesseurs.

7/ Redistribution de la charte de l'élu local pour rappel des obligations des élus de la République.

Fin de séance 19h.



Mme le Maire
Roselyne Peyrouze-Vetter
Saint Julien Le Roux